



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

Berger
Levrault

ID : 031-213103419-20231215-D2023_049-DE

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 15 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 19

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Madame Patricia OGRODNIK,
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoints au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Michèle SANTACREU,
Sylviane GABEZ, Céline BREIL et Barbara KIRCH, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Franc CORTESE et Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 8

Madame Alexandrine MOUCHET donne procuration à Madame Michèle SANTACREU,
Madame Nelly AUGUSTE donne procuration à Madame Barbara KIRCH,
Madame Virginie LARROUX donne procuration à Monsieur Laurent LESUEUR,
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Madame Monique NICODEMO-SIMION donne procuration à Monsieur Patrick DI BENEDETTO,
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX,
Monsieur Fabrice MARTINEZ donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Madame Sophie CIECKO donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Jean-Luc FOURQUET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 19
Nombre de Conseillers votants : 27
Date de convocation : 08 décembre 2023
Date d'affichage : 08 décembre 2023

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Finances locales : Subventions
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre des
amendes de police pour la sécurisation d'un abribus

Exposé :

La sécurité de la population mervilloise sur ses différents volets constitue une priorité du conseil municipal et de l'équipe dirigée par Madame le Maire.

L'abribus dit « PANGOUSSIE » situé dans la rue de la Brasserie présente un danger pour le cheminement piétonnier. En effet, cet équipement possède une emprise presque intégrale sur le trottoir obligeant les piétons à descendre sur la voie pour le contourner. De plus, cette rue connaît une circulation très importante car elle permet d'un côté de rejoindre le centre-ville de Merville et de l'autre côté de sortir de la commune. Tous les éléments concourent à la dangerosité de cet abribus qu'il convient de sécuriser dans les meilleurs délais.

Plusieurs solutions techniques ont été envisagées (déplacement de l'abribus plus loin sur le trottoir, changement du modèle de celui-ci voire sa suppression) mais aucune ne satisfaisait toutes les parties compétentes sur cette affaire. Une autre solution technique s'est dégagée.

La commune a pris contact avec le riverain de la parcelle qui jouxte cet abribus pour éventuellement reculer son implantation. Les propriétaires en question acceptent de rétrocéder à la commune un petit morceau de leur terrain pour pouvoir installer l'abribus dans des conditions optimales de sécurité. Les diligences administratives sont en cours de réalisation pour l'acquisition à l'euro symbolique de cet espace.

Le déplacement de cet abribus représente un coût de 8 150.50 € HT soit 9 780.60 € TTC. C'est pourquoi, la commune souhaite formuler une demande de subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre des amendes de police. Le projet porté par la commune rentre dans les critères d'éligibilité relative au produit des amendes de police sur l'item « transports en commun : aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers ».

Le plan de financement serait le suivant :

Commune de Merville	70%	5 705.35 €
Conseil Départemental 31	30%	2 445.15 €
TOTAL	100%	8 150.50 €

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 15/12/23

Berger
Levaillant

ID : 031-213103419-20231215-D2023_049-DE

APPROUVE le lancement de cette opération de sécurisation d'un abribus,

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre des amendes de police pour la programmation 2024,

APPROUVE le plan de financement précité,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 18 décembre 2023,



